

CODE DE VIE À L'INTENTION DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME CATAMARAN ET CAMP EXPLORATION VALLÉE JEUNESSE OUTAOUAIS

RESPECT DES AUTRES ET DU MATÉRIEL

Je prends soin du matériel et du local qui nous accueille pour nos activités. Nous te prêtons les choses donc nous nous attendons à ce que tu y fasses attention.

Je respecte les autres autour de moi

Je ne fais pas d'intimidation ni de harcèlement

Je n'utilise pas de langage abusif et vulgaire (sacres, expressions vulgaires, langage sexuel etc.) et je n'utilise pas la violence physique et verbale pour m'exprimer

AUCUN COMPORTEMENT VIOLENT NE SERA TOLÉRÉ.

Exemple : tirailage, bagarres, menaces et insultes, agressions physiques, intimidation, voies de fait simples, etc. Je ne dois pas non plus tolérer les comportements violents à mon égard. Il faut donc que j'en parle avec les intervenants responsables.

Tout objet pouvant compromettre ma sécurité ou celles des autres sont strictement défendus et s'il advenait que je sois trouvé en possession d'un tel objet, il me sera définitivement confisqué.

CONSÉQUENCE EN CAS DE MANQUEMENT

Première étape :

Il y aura une tentative de médiation par les intervenants de Catamaran ou camp Exploration et l'application d'un avertissement formel écrit (contrat d'engagement à respecter les règlements de Catamaran ou camp Exploration).

Deuxième étape :

Si l'enfant n'applique pas les solutions mises en place et ne respecte pas le contrat d'engagement que nous avons signé, il y aura suspension de l'activité durant 1 journée. La personne responsable de l'enfant ainsi que le travailleur social impliqué dans le dossier sera averti de la situation.

Troisième étape :

Lors de son retour, nous ferons un retour sur nos attentes envers l'enfant. L'enfant devra être accompagné d'un adulte responsable (famille naturelle, centre jeunesse, famille d'accueil). Nous mentionnerons que s'il se passe un autre événement de violence, il ne pourra plus continuer de participer au programme Catamaran ou le camp Exploration.

Quatrième étape :

Nous devons procéder à un renvoi de Catamaran ou du camp Exploration.

CONSOMMATION DE CIGARETTES ET DE VAPE

La consommation de cigarette, de vape et de matériel de consommation est interdite à Catamaran et au camp Exploration. Il sera confisqué automatiquement. Le matériel sera remis à la personne responsable de l'enfant à la fin de l'activité.

TÉLÉPHONE CELLULAIRE (MP3) ET JOUETS

L'utilisation des téléphones cellulaires est interdite. Le seul appareil électronique permis est le lecteur MP3 sans caméra. Le MP3 est permis seulement sous l'autorisation du responsable de Catamaran ou Exploration. Si l'enfant ressort son téléphone après le premier avertissement, nous prendrons le cellulaire pour la soirée ou la journée et le remettrons à la personne responsable de l'enfant à la fin de l'activité. Il est strictement interdit d'apporter des jouets de chez soi. Le jouet sera confisqué et remis à la personne responsable de l'enfant.

Je, _____, confirme avoir lu le code de vie, d'en
(nom de l'enfant)
avoir compris le contenu et je l'accepte dans les droits et les restrictions qu'il m'impose.

Signature de la coordonnatrice des camps spéciaux

Signature du jeune

Signature de la personne responsable de l'enfant